

# GUIDE DES DÉCHETS EN PAYS DE DOUARNENEZ



## STURLEVR AL LASTEZ € BRO DOUARNENEZ



Douarnenez Communauté assure la collecte et le traitement des déchets collectés dans les poubelles ou en colonnes (ordures ménagères, tri des emballages et des papiers, verre) et des apports en déchèteries.

Douarnenez Communauté a repensé ses modes de collecte pour assurer un service public qualitatif. Les apports volontaires sont privilégiés en plusieurs lieux du territoire avec la mise en place de nouvelles colonnes et les collectes en porte-à-porte ont été réorganisées pour optimiser le fonctionnement du service.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de collecte de vos déchets, en apport volontaire ou en porte-à-porte, sur notre site Internet :

[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.



## Sommaire / Sommaire / Taolenn

4-5

Quels coûts et quel financement pour le service déchets ?

6

Comment sont collectés mes déchets ?

7

Mes papiers et emballages

8

Le tri du verre

9

Mes biodéchets



Douarnenez Kumuniezh a ra war-dro dastum ha tretañ al lastez dastumet er poubellennou pe en endalc'herioù (lastez-ti, diveskañ ar pakadurioù hag ar paperioù, gwer) hag an degasadennou el lastezerezhioù.

Douarnenez Kumuniezh he deus adwelet he modoù dastum evit kinnig ur servij publik a-zoare. Staliet ez eus endalc'chioù nevez evit klask lakaat an dud, e meur a lec'h er c'horn-bro, da zegas o lastez o-unan da gentañ-penn hag adaozet eo bet an dastumadegeù a zor da dor evit gwellaat mont en-dro ar servij.

Pediñ a reomp ac'hanoc'h da sellet mat ouzh doareoù dastum ho lastez, degaset ganeoc'h hoc'h-unan pe dastumet a zor da zor, en hol lec'hienn Internet :

[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrikenn lastez.



10

Mes ordures ménagères

11

Mes déchèteries communautaires

12

Les déchets acceptés et refusés

15

Déchets verts, pensez au broyage !

# Quels coûts pour le service déchets ?

Pezement e koust ar servij lastez ?

La redevance déchets permet de financer l'ensemble des activités liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment :

- La collecte des déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, et verre présentés en sacs ou dans les colonnes, ainsi que le transport des déchets de déchèterie),
- Le tri et le recyclage des déchets, la transformation des déchets de déchèterie ainsi que l'incinération des ordures ménagères et des encombrants des déchèteries.

La redevance est due par tout logement situé sur le territoire de Douarnenez Communauté (y compris les résidences secondaires ou occasionnelles). Les occupants d'un logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent se rapprocher de nos services pour régulariser leur situation (emménagement, déménagement, ...).

NB : les règlements des collectes, des déchèteries et de la facturation sont disponibles sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)



## La règle d'or : déclarez votre situation auprès du service déchets

Pensez à signaler tout changement de situation, qu'il s'agisse d'un changement de composition familiale, d'un départ ou d'une arrivée sur un logement, d'un décès.

□ **Vous déménagez :** contactez-nous pour clôturer votre abonnement □

□ **Vous emménagez :** signalez-vous pour bénéficier du service □

📞 02 98 74 48 50



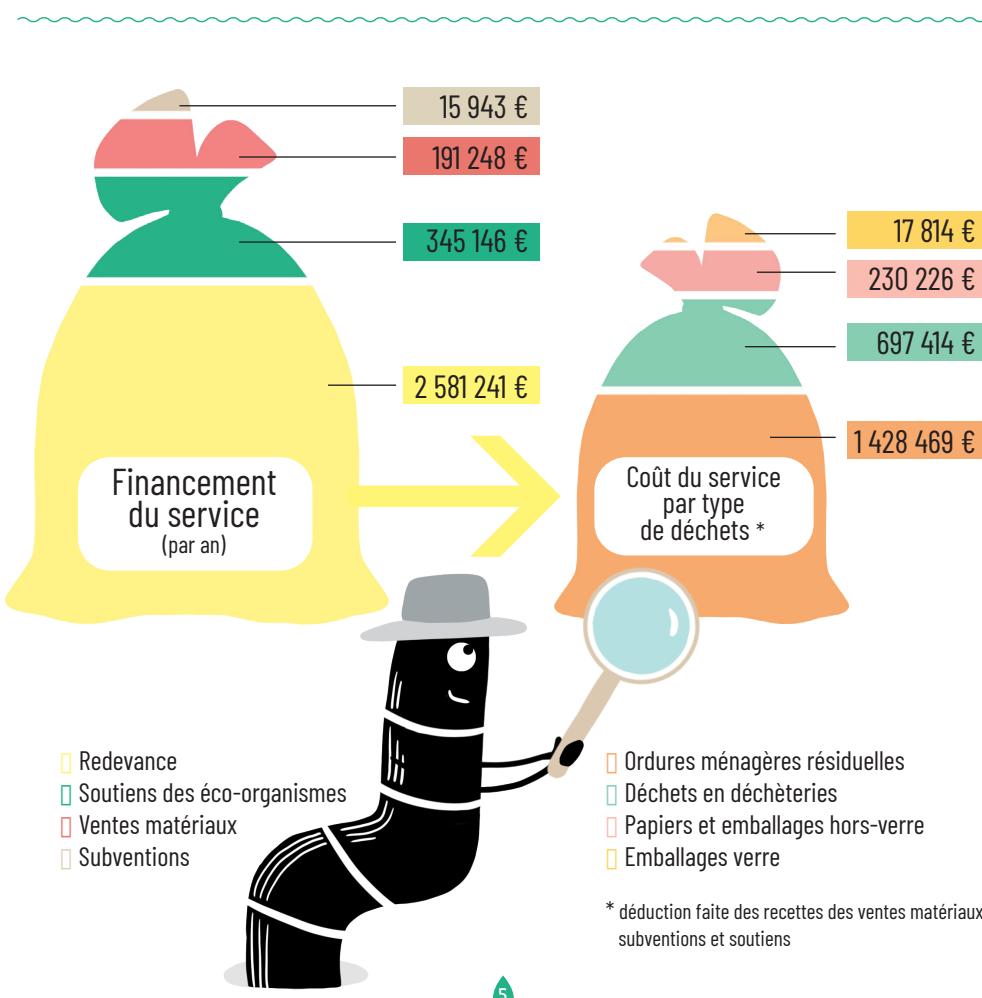
# Quel financement pour le service déchets ?

Peseur doareoù arc'hantaoñ evit ar servij lastez ?

## Financement et coût du service :

La redevance finance 82% des dépenses du service, les ventes des matériaux et les diverses subventions ne couvrant que 18% du coût du service.

Parmi les dépenses à la charge du service (reste à charge après avoir déduit les recettes des ventes matériaux, les subventions et les soutiens des éco-organismes), la collecte et le traitement des ordures ménagères représentent les principaux postes de dépenses avec un coût annuel d'environ 1 430 000 € TTC.



# Comment sont collectés mes déchets ?

## Penaos e vez d'astumet ma lastez ?

Douarnenez Communauté a repensé ses modes de collecte pour assurer un service public encore plus qualitatif. Les apports volontaires sont privilégiés en plusieurs lieux du territoire avec la mise en place de nouvelles colonnes et les collectes en porte-à-porte ont été réorganisées pour optimiser le fonctionnement du service.

Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter l'accueil de Douarnenez Communauté en téléphonant au 02 98 74 48 50.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de collecte de vos déchets, en apport volontaire ou en porte-à-porte, sur notre site Internet : [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.



# Mes papiers et emballages



## Ma faperioù ha ma fakaduriou

Les sacs sont fournis par Douarnenez Communauté. Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire, et savoir comment récupérer des sacs, rendez-vous sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.

### Tous les emballages et papiers se trient !



Emballages métalliques, pots et barquettes en plastique, sachets alimentaires, journaux, magazines, enveloppes, sacs plastiques, barquettes en polystyrène, briques alimentaires, canettes, boîtes en carton, bouteilles et flacons, ...



# Le tri du verre

## Diveskañ ar gwer

- Une colonne à verre se trouve à proximité de chez vous !

Pour retrouver les emplacements des colonnes à verre, rendez-vous sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.

Le verre est une matière qui se recycle à 100 % et à l'infini ! Tous les verres d'emballage peuvent être recyclés, c'est-à-dire toutes les bouteilles, pots, bocaux et flacons.



Déposez votre verre dans les points d'apport volontaire, entre 7h et 22h pour garantir la tranquillité de vos voisins. Vos emballages en verre doivent être jetés **SANS LES BOUCHONS ET LES COUVERCLES** qui doivent être déposés dans le sac ou la colonne jaune.

- La vaisselle et le vitrage doivent être jetés dans le sac noir ou en déchèterie.

En cas de doute,  
téléchargez  
l'application  
**Guide du tri**



CITEO



Pots, bocaux, bouteilles et flacons en verre.

# Mes biodéchets



## Ma lastez biologel

Douarnenez Communauté vend, tout au long de l'année, des composteurs individuels. Des formations au compostage sont proposées régulièrement et vous permettent d'acheter des composteurs à tarifs préférentiels.

Retrouvez les tarifs des composteurs et les dates des formations au compostage sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.

Si vous n'avez pas de jardin, ou que vous habitez en appartement, des composteurs collectifs sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez leur localisation sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.

Vous souhaitez proposer un nouveau site de compostage collectif ? Contactez Douarnenez Communauté.

► Par ailleurs, une aide à l'achat d'un lombricomposteur peut être sollicitée auprès de Douarnenez Communauté. Plus d'informations sur notre site Internet.



Coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, épluchures de tous les fruits et légumes, riz, pâtes, pain, essuie-tout et son rouleau, boîtes à œufs en carton, feuilles mortes, déchets du potager, fleurs et plantes fanées, petites tailles d'arbuste...

Retrouvez le guide complet pour réussir son compost sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.

# Mes ordures ménagères

## Ma lastez-ti

Les ordures ménagères sont à présenter à la collecte dans des sacs noirs bien fermés. Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire, rendez-vous sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.



Une fois votre tri effectué  
(verre, papiers et emballages, biodéchets),  
déposez vos déchets restants dans votre sac noir.

- ▶ Ne mettez pas vos sacs noirs au sol dans les points d'apports volontaires. Veillez à bien les mettre dans la colonne, sous peine d'une amende de 135 €.



Brosses à dents, essuie-tout et mouchoirs, rasoirs, stylos, couches, lingettes, protections hygiéniques, assiettes et verres cassés, mégots, coton et cotons-tiges.



# Mes déchèteries communautaires

## Ma lastezerezhiouù-kumuniezh

### Conditions d'accès :

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Seuls les habitants de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat et Poullan-sur-Mer peuvent accéder aux déchèteries du territoire à l'aide de leur badge d'accès.

Pour recevoir votre badge, contactez l'accueil de Douarnenez Communauté au 02 98 74 48 50.



### Déchèterie de Lannugat

Parc d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50  
et de 14h à 17h50.

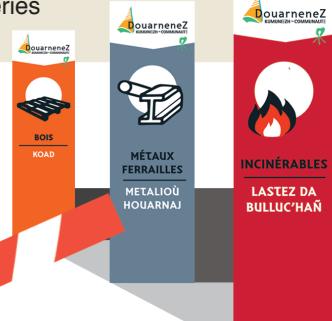
Fermée les dimanches et jours fériés  
Tél : 02 98 74 64 19

### Déchèterie de Lestrivin

Route de Douarnenez à Poullan-sur-Mer

Ouverte le lundi après-midi de 14h à 17h50  
et du mardi au samedi de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50.

Fermée les dimanches et jours fériés.  
Tél : 02 98 74 53 96



L'arrivée en déchèterie doit se faire, au plus tard, 10 minutes avant les horaires de fermeture.  
Le règlement des déchèteries est disponible sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)



# Les déchets acceptés et refusés

## Al lastez degemeret ha nac'het

Avant de déposer vos objets en déchèterie, pensez à leur donner une seconde vie en essayant de les réparer, de les vendre d'occasion ou de les donner.

Un local de réemploi est à votre disposition dans vos déchèteries. Il a pour but de proposer aux habitants du territoire un service de collecte des biens usagés, ainsi que de les encourager à s'orienter vers des filières de réemploi. Des associations spécialisées récupéreront vos dons puis se chargeront de les trier, de les rénover et de les tester avant de les revendre dans des boutiques solidaires.

En apportant en déchèterie vos déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte, vous vous assurez qu'ils seront acheminés, selon leur nature, vers les filières de recyclage, valorisation et/ou dépollution adaptées.

### Acceptés

- Batteries,
- Bois,
- Capsules Nespresso,
- Cartons,
- Cartouches d'encre et toners,
- Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Déchets diffus spécifiques,
- Déchets verts,
- Encombrants,
- Gravats,
- Huiles de friture,
- Huiles de vidange,
- Lampes, ampoules et néons,
- Métaux,
- Mobilier et literie,
- Piles et accumulateurs,
- Pneus sans jante,
- Radiographies,
- Soins à risques infectueux (DASRI),
- Textiles (vos vêtements usés peuvent être réparés, ou donnés),
- Verre.

### Refusés

**Déchets industriels :**  
Contactez des sociétés spécialisées

**Ordures ménagères :**  
Collectées en porte-à-porte

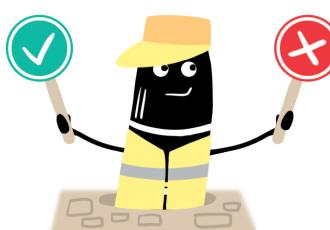
**Médicaments :**  
Déposez-les en pharmacie

**Déchets explosifs / radioactifs :**  
Contactez une entreprise spécialisée

**Cadavres d'animaux :**  
Contactez une entreprise spécialisée

**Déchets amiantés :**  
L'amiante est à apporter dans un site de traitement agréé et non en déchèterie. Douarnenez communauté rembourse 80% des frais de traitement des déchets amiantés en filière autorisée, en une seule prise en charge et dans la limite de 100 €.

Retrouvez toutes les infos sur :  
[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr),  
rubrique déchets





## Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



Ce sont tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Ils sont à déposer en déchèterie quel que soit leur état.

Réfrigérateurs, cuisinières, micro-ondes, fers à repasser, rasoirs, téléphones portables, chargeurs, tablettes, calculatrices...

Retrouvez la liste complète de tous les appareils sur :  
[www.ecosystemes.com](http://www.ecosystemes.com)

**Avant de les jeter,  
demandez-vous d'abord  
s'ils peuvent encore servir  
ou être réparés.**



Petits appareils  
en mélange



Écrans,  
télévisions  
et moniteurs



Gros électroménagers



## Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



Ce sont les déchets chimiques des particuliers qui sont issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations.

Ils sont à déposer en déchèterie si possible dans leur emballage d'origine et fermés hermétiquement.

**Merci de penser à retirer  
vos pinceaux et rouleaux  
des pots de peinture.**



## Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Ils sont à déposer dans la benne mobilier, démontés ou non, quel que soit le type, le matériau, l'état.

Les meubles qui ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



## Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)



Vos vêtements usés peuvent être réparés ou donnés.



Tous les TLC usagés (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Pour trouver le point collecte le plus proche de chez vous :  
[www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)

### ► Devenir des textiles

Les textiles en bon état sont destinés à des circuits de dons ou de revente d'occasion en France ou à l'étranger. Les plus abîmés sont soit réutilisés dans l'industrie sous forme de chiffons, soit transformés en matériaux d'isolation, soit valorisés énergiquement.

Toutes ces filières à responsabilité élargie des producteurs sont financées par l'éco-participation appliquée sur tout produit neuf.



# Déchets verts, pensez au BROYAGE !

## Lastez glas, n'ankouait ket BREVIÑ anezho !



Douarnenez Communauté propose une aide financière pour permettre le broyage à domicile des végétaux issus de la taille d'arbres ou d'arbustes.

Les avantages du broyage et du paillage sont nombreux : moins de déplacements en déchèterie, moins de désherbage, moins d'achats d'engrais... Douarnenez Communauté s'engage à participer financièrement au broyage des végétaux et, de votre côté, vous vous engagez à les valoriser sur place (dépôt du broyat interdit en déchèterie).

Douarnenez Communauté prend en charge 50% du coût TTC facturé par un prestataire de broyage des végétaux, ou pour la location d'un broyeur de végétaux dans une enseigne de votre choix. L'aide est plafonnée à hauteur de 50 € TTC par foyer et par an.

Retrouvez toutes les informations et les critères d'éligibilité,  
sur [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr), rubrique déchets.



Fini les allers-retours  
en déchèterie pour déposer  
ses déchets verts!



Douarnenez Communauté - Douarnenez Kumuniezh  
75 rue Ar Véret - 75 straed Ar Vered  
CS60007  
29177 Douarnenez Cedex



02 98 74 48 50  
[accueil@douarnenez-communaute.fr](mailto:accueil@douarnenez-communaute.fr)  
[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)



Credits : Douarnenez Communauté - Berthe \* berthe.ultra-book.com  
Graphisme & illustrations Berthe \* berthe.ultra-book.com  
Ne pas jeter sur la voie publique.

Des questions sur vos déchets ?  
Nous vous guidons tout au long de l'année !



En cas de doute,  
téléchargez  
l'application  
Guide du tri

